

## Conditions générales de vente

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à la formation préparatoire à l'obtention du certificat de généraliste en assurances sociales proposé par AMA Formation.

### 2. Inscription et conclusion du contrat de formation

La participation à la formation est contractualisée lorsque le formulaire d'inscription via le site web [www.ama-formation.ch](http://www.ama-formation.ch) est dûment rempli. En s'inscrivant à la formation, le participant accepte également les conditions générales.

L'inscription ne peut être considérée comme définitive qu'à la réception de la confirmation envoyée par AMA Formation. L'inscription est valable pour l'intégralité de la formation. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de la finance de cours effectué dans le délai imparti). La formation débute avec un nombre minimum de participants.

### 3. Tarifs et modalités de paiement

Tous les prix sont exprimés en francs suisses. AMA Formation se réserve le droit de procéder à des modifications du programme avec une éventuelle adaptation des tarifs en tout temps et sans préavis. Ce droit ne s'applique pas aux formations déjà en cours (les cours déjà payés sont réservés).

L'écolage de la formation doit être réglé selon le délai de paiement figurant sur la facture. Le non-paiement n'est pas considéré comme un retrait de l'inscription. Le règlement du prix de la formation doit être effectué dans un délai de 30 jours après la facturation, mais au plus tard 15 jours avant le début du cours. En cas d'échelonnement, la dernière tranche sera versée avant le début du cours.

En cas de non-respect des modalités convenues dans les délais impartis, AMA Formation se réserve le droit de facturer des frais de rappel ainsi que des frais administratifs, et de ne pas délivrer d'attestation de suivi de cours ni de certificat jusqu'au règlement intégral du litige. Si le participant devait être exclu de la formation, le montant total de la formation resterait exigé. Toute modification après signature du contrat entraînera des frais administratifs.

### 4. Frais de formation

Les frais d'écolage comprennent l'accès à la plateforme de formation et les cours par Zoom. Les différents supports (documentation, exercices/solutions et supports de cours) sont disponibles en version électronique sur une plateforme interactive dédiée à la formation. Une version imprimée du support de cours sera envoyée aux participants par voie postale à la charge d'AMA Formation. Tous les autres frais sont à la charge exclusive du participant.

### 5. Annulation d'inscription du participant

Tout désistement avant le début de la formation doit être porté à la connaissance d'AMA Formation par lettre recommandée. La date du timbre-poste sera considérée comme la date officielle d'annulation.

En cas de désistement plus de 30 jours avant le début de la formation, une taxe de retrait sera facturée. Elle correspond à 30 % du montant total de l'écolage. Si le désistement intervient moins de 30 jours avant le début de la formation, le montant total de l'écolage est exigé et aucun remboursement n'est accordé. Le participant peut demander un crédit de formation (report), non transmissible, valable 12 mois.

## **6. Interruption ou report de formation**

En cas d'interruption définitive (définie aux chapitres 5 et 8) ou de report du suivi de la formation sur une session ultérieure, le participant peut demander un crédit de formation (report), non transmissible, valable 12 mois. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation de cours.

## **7. Crédit de formation**

Le crédit de formation se définit comme un crédit octroyé par AMA Formation au participant lors d'une interruption, d'un report ou d'une annulation de la formation (définis aux chapitres 5 et 6) et sera utilisable lors de l'inscription au prochain cours du participant concerné. Le crédit de formation est calculé au prorata des périodes de formation restantes dès réception du courrier d'interruption du participant ou de AMA Formation. L'écolage de la formation reste toutefois dû selon le plan de paiement prévu initialement. Un crédit de formation n'est jamais remboursé.

## **8. Absences**

Les absences totales ou partielles à une formation, quelles qu'en soient la nature, ne peuvent pas être récupérées et ne donnent droit à aucun remboursement du prix du cours.

## **9. Organisation de la formation**

L'intégralité des cours se fera à distance. AMA Formation s'engage à fournir la plateforme et les médias nécessaires pour garantir le bon déroulement de la formation.

AMA Formation se réserve le droit :

- De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des formations.
- De décaler ou d'annuler une session ou une formation complète si, contre toute attente, le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.
- D'exclure, sans modalité de remboursement des écolages perçus, un participant d'une formation en cas de comportement ou de propos inadéquats (ébrioité, agressivité, injures, racisme, etc.) ou nuisant à la qualité des cours.

## **10. Responsabilité**

La responsabilité d'AMA Formation ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel ou pour toute autre raison qui ne peut lui être imputée.

Par ailleurs, vu la nature des prestations, AMA Formation ne s'engage que sur la base d'une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

## **11. Attestation et certificat**

À l'issue de la formation, une attestation peut être demandée par le participant pour autant qu'il ait suivi au minimum 80 % des cours et que la totalité du prix du cours ait été réglée. Un certificat sera délivré pour autant que le participant atteigne la note minimale de 4 sur 6 à l'examen.

Ce certificat n'est pas considéré comme un diplôme fédéral ou tout autre titre équivalent. Le certificat est octroyé uniquement par AMA Formation aux conditions des présentes conditions générales.

## **12. Protection des données privées**

Par le biais de leur inscription à une formation ou à un séminaire, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par AMA Formation. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par AMA Formation à des fins organisationnelles propres à AMA Formation. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur d'AMA Formation sauf sous une forme anonyme.

## **13. Confidentialité**

Les échanges entre participants sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe à ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, leur employeur, ainsi que les clients de ces derniers ou d'AMA Formation, auxquelles il accède à l'occasion des formations.

## **14. Propriété intellectuelle**

AMA Formation, ses partenaires et ses licenciés sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins.

Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction ou exploitation sans accord exprès écrit d'AMA Formation. Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo lors du déroulement des cours, sans le consentement explicite et préalable d'AMA Formation.

## **15. For juridique**

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Monthey.

Le rapport contractuel est soumis en premier lieu aux présentes conditions générales. AMA Formation se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales.

En vigueur dès le 01.10.2024 à Vionnaz